

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCPE ERES SELECTION MOYEN TERME part M (Code AMF : 99000095739)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise non coordonné soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion ERES

Objectifs et politique d'investissement.

■ Le FCPE a pour objectif de surperformer l'indicateur composite 50% MSCI EMU dividendes réinvestis + 50% EUROMTS 3-5 ans coupons réinvestis. Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement moyen terme par une gestion active de son exposition au risque action et de sa sensibilité obligataire.

■ Le fonds de classification « diversifié » est un FCPE nourricier du fonds ERES MULTIGESTION MOYEN TERME également classé « diversifié ». **A ce titre, l'actif du FCPE ERES SELECTION MOYEN TERME est investi en totalité et en permanence en parts du fonds maître « ERES MULTIGESTION MOYEN TERME part ES » et à titre accessoire en liquidités.** La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'orientation du fonds maître ERES MULTIGESTION MOYEN TERME est la suivante :

Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPCVM coordonnés.

Le processus de gestion repose sur un comité de gestion qui se réunit à minima trimestriellement et qui définit une grille d'allocation précisant le pourcentage investi dans chaque OPCVM gérés par des sociétés de gestion sélectionnées par ERES.

En fonction de ses anticipations, l'allocation stratégique du FCP pourra évoluer de la manière suivante :

- de 0% à 70% sur des OPCVM investis sur les marchés actions européennes ou internationales
- de 0% à 70% sur des OPCVM diversifiés investis de manière équilibrée sur les actions et les produits de taux,
- de 0% à 70% sur des OPCVM de taux ou monétaires (sensibilité comprise entre -2 et 5) sur des signatures européennes ou internationales qui pourront investir sans référence à des critères de notation financière particuliers sur de la dette publique ou privée.

L'exposition actions directe et indirecte du portefeuille sera comprise entre 30% et 85% de l'actif du FCP.

Dans un but de diversification du portefeuille, l'exposition aux marchés émergents et au risque de change pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif du FCP

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres reçus jusqu'au jeudi minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après bourse du vendredi.

■ Les revenus du fonds sont réinvestis.

■ Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

■ Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 3 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE ou au PERCO.

Profil de risque et de rendement.

Risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

■ La catégorie 5 s'explique par une exposition diversifiée aux risques de taux, de crédit et dans la limite de 85% maximum aux marchés actions.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

■ La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ L'OPVCM n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ **Risque de crédit :** Les OPCVM sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser et la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

■ **Risque de liquidité :** Les OPCVM sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maitre et du nourricier sont détaillées dans le prospectus des fonds.

➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. Dans certains cas vous payez moins, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier habituel

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	1.24%*
----------------	--------

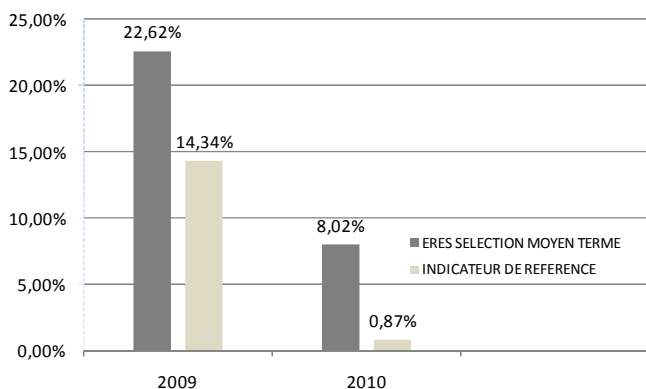
*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2010. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 et 10 du règlement du FCPE, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence composite 50% MSCI EMU dividendes réinvestis + 50% EUROMTS 3-5 ans coupons réinvestis
---------------------------	---

➤ Performances passées.



Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. Les performances passées calculées en € ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES SELECTION MOYEN TERME part M libellé en euro a été créé le 11 janvier 2008.

➤ Informations pratiques.

- Le Dépositaire du fonds est RBC DEXIA BANK France.
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans la note détaillée du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com
- ERES met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande. Le prospectus du fonds maître ERES MULTIGESTION MOYEN TERME est disponible sur le lien AMF : http://www.amf-france.org/bio/rech_opcvm.aspx ou par courrier, sur simple demande auprès de ERES.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.eres-gestion.com ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises.
- La société de gestion exerce le cas échéant les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de ERES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 septembre 2011.